



Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



www.saintcastleguildo.com

N°
10

mars 2009

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 2
Un point sur l'année 2008	p 3
Le dossier du Mois	p 5
Informations municipales	p 8
État Civil	p 9
Permis de construire	p 9
Cérémonies du mois	p 10
Infos pratiques	p 12
Actualité des associations	p 15

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :

M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine
FOUCAULT-COULIBALY,
M. Gérard VILT,
M^{lle} Lucie POAC

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :

Rayures et Pointillés
Le Kerpont
22130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
Fax : 02 96 80 49 45
E-Mail : illetooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :

Imprimerie PEIGNE
22100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :
vue des travaux du port
de Saint-Cast Le Guildo
en décembre 2008



Le mot du maire



“Notre port avance !”

Chacun le constate jour après jour. Les délais seront tenus (sauf imprévus majeurs). Son inauguration reste programmée le 2 juillet prochain, à l'occasion d'une étape du Tour de France à la Voile.

Si tout cela était peu ou prou, prévu, il est des choses qui l'étaient moins...

Il était évident que la réalisation d'un port en eau profonde à Saint-Cast Le Guildo engendrerait des changements importants tant sur le plan de l'activité économique que sur l'environnement. Mais personne n'avait envisagé qu'une petite phrase du cahier des charges (« réalisation éventuelle d'un hôtel ») allait nous amener la construction d'une résidence hôtelière comprenant 80 T2 sur le parking des Valais. La délégation de Service Public nous a écartés de toute information sur le contenu des propositions faites par les candidats à la gestion de notre port.

Maintenant nous, les élus, avons à négocier avec la CCI la meilleure intégration possible du port dans ce site auquel nous sommes tous très attachés. À tous les stades de ce projet d'aménagement nous serons très vigilants pour permettre un développement cohérent et respectueux de la place de chacun, habitants de la commune comme touristes, acteurs économiques etc...

Une précision : tous les aménagements réalisés sur le terre-plein seront à la charge de la CCI. Pour mémoire, aujourd'hui la participation totale de la commune (part directe et participation au syndicat mixte) s'élève à 4,273 m€.

En considérant que ce port est un investissement pour au moins 50 ans, que la population estimée de Saint-Cast le Guildo est d'environ 6000 habitants (résidents à l'année et résidents secondaires) la réalisation de ce port représente pour chaque castins et guildocéens une charge de moins de 15 € par an pendant 50 ans.

Jean FERNANDEZ
Maire de Saint-Cast Le Guildo



Échos du personnel municipal

70 personnes employées de la Ville de Saint-Cast le Guildo, tous services confondus, œuvrent au service des Castins et des Guildocéens. En leur nom, madame Pascale OCTAVE-ROLLAND, Directrice Générale des Services a récemment fait le point à l'occasion du début d'année 2009. Ces quelques informations concernent finalement chacun, c'est pourquoi nous reproduisons ici ses propos.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je prononce ces mots en cette première cérémonie du genre, de la nouvelle mandature.

Sachez que c'est avec infiniment de plaisir que je vous présente Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Membres du Conseil Municipal, tous mes vœux, en mon nom et en celui de l'ensemble du Personnel de la Commune et de l'EHPAD. Nous sommes tous là, ou

presque tous, pour vous présenter nos souhaits de bonne année.

De nombreux événements se sont déjà produits: certains moins heureux que d'autres! Il faut du temps et de la patience pour que chacun apprivoise l'autre; pour que les premières impressions se transforment en certitudes et en actions positives mais soyez sûrs que je travaillerai en ce sens en procédant à des réajustements si le besoin s'en fait ressentir.

Je remercie le Personnel pour le travail accompli, tous services confondus avec un seul souci qui le caractérise, celui du service public.

Je tiens à souligner le travail des Services Techniques et, notamment, celui des espaces verts qui a permis l'obtention de nombreuses distinctions au niveau fleurissement à divers échelons, sans toutefois négliger le travail quotidien d'entretien de la Station.

Les Services Administratifs se sont également serrés les coudes et ont donné un

"Je remercie le Personnel pour le travail accompli, tous services confondus avec un seul souci qui le caractérise, celui du service public."

sérieux coup de collier pour réussir à pallier certaines vacances de poste. Le rodage n'a pas toujours été de tout repos et certains ont préféré « prendre le large ».

Notre service comptable a subi de fortes turbulences:

- le comptable Sébastien LEFEUVRE a demandé une mutation au CCAS de Plancoët,
- Monsieur LEBouc qui avait été recruté afin de le remplacer n'a fait qu'un très bref séjour chez nous.



Que l'esprit d'amitié et de solidarité restent présents sur notre lieu de travail.



Les Services de la Mairie (suite)



J'espère que ce service va retrouver efficacité et sérénité. Je mets beaucoup d'espoir dans la nouvelle responsable Christelle GAUTIER et sa jeune collaboratrice Jessica PRUD'HOM.

Je tiens à remercier tout particulièrement Madame Michèle LE GUEN qui a efficacement assuré la comptabilité du Syndicat Mixte de Réalisation du Port et qui va donc poursuivre sa mission jusqu'au terme des travaux.

Le Droit Individuel à la Formation qui vient d'être mis en œuvre dans les Collectivités va permettre aux agents territoriaux d'avoir un accès amélioré à la formation afin de pouvoir mieux exercer leur action quotidienne.

Les métiers évoluent, les techniques aussi. Le Droit Individuel à la Formation

permettra de donner à chaque agent une chance égale pour évoluer dans leur profession.

Je formule le vœu que vous soyez toujours fiers de votre engagement envers le service public local et envers la population de Saint-Cast le Guildo. Vous êtes les garants de la qualité de vie dans notre Station. Vous êtes les rouages d'une grande machine vitale. Aussi, je vous souhaite d'aimer la tâche que vous êtes chargés d'exercer, et de continuer de vous investir pour la bonne marche de la Collectivité.

Que l'esprit d'amitié et de solidarité restent présents sur notre lieu de travail.

Des changements de grade sont intervenus au titre de la promotion interne et suite à des réussites à des concours ou examens professionnels :

- M^{mes} Nicole BOURGET et Annick GROUAZEL ont été promues au grade de Rédacteur Territorial suite à leur réussite à l'examen professionnel
- M. David LEMESSAGER a été promu au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{re} Classe
- M^{me} Florence QUEMA a été promue au grade d'Adjoint Administratif

Principal de 1^{re} Classe

- M^{me} Odile FROSTIN a été promue au grade d'Auxiliaire de Soins 1^{re} Classe

Je vous félicite pour vos promotions car je connais les efforts de formation que vous avez consentis pour parvenir à votre changement de grade. Quelques soient les circonstances, il faut toujours travailler dur pour le mériter mais il faudra encore plus durement travailler ensuite pour se mettre à niveau et y rester.

"Le Droit Individuel à la Formation permettra de donner à chaque agent une chance égale pour évoluer dans leur profession"

Pour clore mon discours, qui je l'espère n'aura pas été trop long, des Médailles d'Honneur – échelon Vermeil - seront remises au titre de la Promotion du 1^{er} janvier 2009 pour 30 années de services à Messieurs Robert BOURSEUL, Agent de Maîtrise Principal assurant principalement la fonction de Conducteur d'engins aux Services Techniques et Thierry LEGRAND, Educateur des Activités Physiques et Sportives à la piscine municipale pour 30 années de services.

Cette distinction est peu connue. Je sais bien qu'ici, tout le monde considère que vous avez bien mérité l'honneur qui vous est fait, sur votre seule réputation. Après toutes ces années, on vous connaît, on vous estime et on vous respecte. Cette médaille récompense les Élus, Anciens Élus, Agents et anciens Agents. Le texte fondateur précise que, pour être distinguées, les personnes en cause doivent avoir fait preuve de compétence, d'intégrité et de dévouement dans l'exercice de leur mandat ou de leur fonction, pendant une durée qui, selon le grade attribué, ne peut être inférieure à 20 années.

Je les félicite pour toutes ces années de travail, de dévouement et de fidélité à la Collectivité.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous que l'année 2009 vous apporte beaucoup de satisfactions. Si vous courez après le bonheur, n'oubliez pas pour autant d'être heureux face à des petits riens quotidiens qui méritent l'enthousiasme.

J'espère que 2009 verra vos projets se concrétiser et que vous trouverez le bonheur dans votre vie personnelle et dans vos relations avec les autres.

Pascale OCTAVE ROLLAND



Comprendre les chiffres du recensement ...

Comme vous le savez déjà, au même titre que toutes les autres communes de la France, la nouvelle population de Saint-Cast-le-Guildo a été annoncée au début du mois de janvier.



Pour bien comprendre la façon dont ces nouvelles populations sont calculées et ce qu'elles représentent, il est indispensable de faire quelques rappels (simplifiés) sur la méthode de calcul et le contenu des chiffres diffusés.

Changement d'organisation

Tout d'abord, comme l'indiquait déjà un précédent article, la méthode d'organisation a changé. En effet, auparavant, l'Insee (1) organisait un recensement

général de la population ce qui veut dire que toute la population était recensée au même moment.

Le dernier de ce type date de 1999. C'était donc une opération ponctuelle mais également très lourde en matière de budget et de logistique ce qui explique qu'elle n'était reconduite que tous les 8 ou 9 ans.

Il fallait donc attendre que le nouveau recensement ait lieu pour pouvoir disposer de données démographiques plus fraîches, ce

qui était bien évidemment un handicap pour tous les acteurs locaux, économiques, etc., qui voulaient notamment effectuer des études prospectives. C'est notamment pour pouvoir répondre à ce type de préoccupation que le recensement a été revu et corrigé.

Enquêtes de recensement en continu

Désormais, on parle d'enquêtes de recensement qui se déroulent en continu, ce qui permet de diffuser de

nouveaux chiffres de populations chaque année mais pour arriver à ce résultat, le mode d'organisation et la méthode de calcul ont évolué.

"Nous avons ainsi obtenu : Une population municipale de 3304 habitants."

Ceux qui souhaitent avoir plus de détails sur ces deux



Le dossier du mois : Le recensement

points, se reporteront aux encadrés « Pour en savoir plus » qui détaillent plus amplement la méthodologie.

Le recensement de notre commune

Notre commune a donc été recensée en 2007. Comme la date de référence retenue

pour toutes les communes est le 1^{er} janvier 2006, l'Insee a calculé une nouvelle population à partir des résultats de cette enquête. Nous avons ainsi obtenu :

- **Une population municipale de 3304 habitants :** cette population comprend les personnes qui



« Pour en savoir plus »

Concernant le mode d'organisation :

- On considère une période de 5 ans dont la 1^{re} s'est échelonnée de 2004 à 2008 (la prochaine sera 2005-2009 puis 2006-2010, et ainsi de suite...).
- Dans les communes de 10000 habitants ou plus (comme Dinan, St-Brieuc, St-Malo...), on recense chaque année 8 % des logements. Cet échantillon se doit de respecter des critères assurant la représentativité de l'ensemble de la commune (plus simplement, on fait en sorte que les logements tirés au sort soient une copie la plus conforme possible de l'ensemble des logements de la commune). Au bout de cinq ans, on a ainsi 40 % des logements qui ont été enquêtés, ce qui est un échantillon suffisant pour assurer une estimation robuste de la population des « grandes communes ».
- Dans les communes de moins de 10000 habitants qui sont toujours recensées exhaustivement comme dans le passé (c'est à dire que toutes les personnes qui y résident, sont recensées), la méthode est différente dans la mesure où toutes les communes bretonnes concernées ne sont pas recensées la même année. Elles sont en effet réparties en 5 groupes et chacun de ces groupes est recensé une année différente: le 1^{er} a été recensé en 2004, le 2^e en 2005 et ainsi de suite jusqu'au 5^e groupe qui a été recensé en 2008. Saint-Cast-le-Guildo qui faisait partie du groupe 4, a été recensée en 2007.

résident habituellement à St-Cast le Guildo, que ce soit dans des logements ordinaires (maisons individuelles, appartements) ou des communautés (la communauté religieuse, le foyer logement qui est un EHPAD, le Sémaphore et l'institut médico-pédagogique des quatre Vaulx).

- **Une population comptée à part de 108 personnes :** cette population comprend des personnes qui ne résident pas habituellement sur le territoire de la commune mais qui ont néanmoins conservé une résidence à St-Cast le Guildo.

À titre d'exemples, il peut s'agir de personnes recensées ailleurs dans une maison de retraite mais qui ont déclaré avoir gardé une maison à St-

Cast le Guildo ou encore d'un étudiant âgé de 20 ans parti à Rennes poursuivre ses études mais dont les parents résident dans notre commune. Ces personnes sont donc comptées chez nous au titre de la population

“Dans les communes de 10000 habitants ou plus (...), on recense chaque année 8 % des logements.

comptée à part et elles sont également comptées dans une autre commune mais cette fois-ci au titre de la population municipale. En d'autres termes, elles sont comptées deux fois, à deux titres différents, dans deux communes différentes.



Le dossier du mois : Le recensement

• **En ajoutant ces deux populations, on obtient la population totale** qui est notamment celle retenue pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement qui représente le budget que l'État verse aux communes pour fonctionner.

“En conclusion, il existe plusieurs populations légales.”

Une petite remarque : quand on souhaite calculer la population d'un canton ou d'un département par exemple, on somme les populations municipales des communes concernées et non les populations totales.

En effet, ces dernières comprennent les populations comptées à part et leur somme engendrerait des doubles comptes qu'il ne serait pas pertinent de retenir.

Les populations comptabilisées

En conclusion, il existe plusieurs populations légales dont les plus utilisées sont la population municipale et la population totale. Selon les textes législatifs que l'on veut appliquer, on se réfère en effet à l'une ou à l'autre

(jamais à la population comptée à part toute seule). A St-Cast le Guildo, ces deux populations sont respectivement, au 1^{er} janvier 2006, de 3304 habitants pour la 1^{re} et de 3502 habitants pour la 2^e. Notre commune ayant été recensée en 2007, elle le sera à nou-

veau cinq ans plus tard. Mais attention, ce n'est pas parce que la prochaine enquête exhaustive n'aura lieu qu'en 2012 que l'évolution de la population de notre commune ne sera prise en compte avant, dans les années à venir. Comme je vous le disais au début de

cet article, les populations sont désormais annuelles. Au 1^{er} janvier 2010, une nouvelle population sera annoncée puis au 1^{er} janvier 2011, etc.

Armelle KERROMES

(1) Institut National de la Statistique et des Études Économiques

« Pour en savoir plus »

Concernant la méthode de calcul :

- Afin de préserver l'égalité de traitement entre toutes les communes, qu'elles aient plus ou moins de 10 000 habitants, l'Insee a retenu la même date de référence pour toutes : c'est le 1^{er} janvier 2006. En clair, ceci veut dire que nous allons devoir calculer la population à partir des résultats issus des enquêtes, que ce soit à partir de l'échantillon de 40 % dans les grandes villes ou de l'enquête exhaustive dans les petites communes.
- Ainsi, pour les grandes communes, on a recours aux résultats des 5 enquêtes ainsi qu'à un répertoire constitué et mis à jour avec les mairies qui contient la liste de toutes les habitations de la commune. De façon simplifiée, on calcule alors la population de la commune de la façon suivante : nombre moyen de personnes par logement sur les 5 années multiplié par le nombre de logements de la commune au 1^{er} janvier 2006.
- Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la date de référence est également le 1^{er} janvier 2006. On différencie alors 3 cas de figures :
- Cas le plus simple : les communes ont été recensées en 2006. Les données collectées étant correctement datées, on les reconduit pour la population.
- Les communes ont été recensées en 2004 ou 2005, soit avant la date de référence (qui, rappelons-le une nouvelle fois, est le 01/01/06) : dans ce cas, il va falloir se projeter 1 ou 2 ans plus tard selon le cas. A partir des résultats collectés, on va alors faire évoluer le parc de résidences principales et la population à l'aide du fichier de la taxe d'habitation. C'est ce qu'on appelle dans notre « jargon » une extrapolation.
- Enfin, les communes ont été recensées en 2007 ou 2008, soit après la date de référence : il va falloir au contraire cette fois-ci faire reculer les données recueillies d'un an ou deux. C'est ce qu'on appelle une interpolation. En fait, la méthode est simple : on calcule l'écart entre la population de 1999 et celle recensée en 2007 ou 2008 et on le répartit, à parts égales, sur les années qui les séparent.



PRINCIPALES INFORMATIONS MUNICIPALES

SUITE AUX DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2009

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie).

1 - Suppression du sectionnement électoral : Le Maire rappelle l'engagement d'organiser une procédure en vue de la suppression du sectionnement électoral. Il rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1971, les communes de Saint-Cast et de Notre Dame du Guildo ont été réunies à compter du 1^{er} janvier 1972 en une seule commune portant le nom de SAINT CAST LE GUILD. En vertu de l'article 3 de cet arrêté, une section électorale distincte a été constituée dans chacune des deux anciennes communes. À son sens, ce sectionnement électoral devait rester provisoire. Le dernier scrutin électoral a mis en évidence les difficultés que ce sectionnement pouvait générer, notamment dans la constitution d'une équipe. Selon Monsieur FERNANDEZ, cette suppression permettra une fusion totale des candidats à la Mairie par la constitution de listes comprenant des éléments de SAINT-CAST et du GUILD. « SAINT-CAST LE GUILD » doit rester « SAINT-CAST LE GUILD ». La procédure de suppression du sectionnement électoral consiste en la demande officielle du Conseil Municipal de la Commune et la consultation de la population.

2 - Ouverture du débat d'orientation budgétaire 2009 : Première décision autour d'un texte de travail proposé par Madame Marie-Madeleine MICHEL.

3 - Diverses décisions modificatives – Budget Commune

4- Avance de trésorerie aux associations au titre des subventions pour l'année 2009 : Dans l'attente de la répartition du crédit des subventions aux Associations pour l'année 2009, Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'octroyer aux Associations qui en feraient la demande, une avance de 30 % du montant de la subvention allouée en 2008.

5 - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Emeraude : Une subvention exceptionnelle (400 €) destinée au financement de la cérémonie organisée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle caserne est votée.

6 - Mise en vente de l'immeuble communal sis 16, rue Saint Gilles (Section 159B n° 712) : Le Maire propose la mise en vente d'une maison individuelle cadastrée section 159 B n° 712 sise 16 rue Saint Gilles. Il informe le Conseil Municipal que le Service des Domaines, le 19/08/2008, a estimé la valeur de ce bien à la somme de 180 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

7- Convention avec le Yacht-club : Monsieur Yves HERVE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Sportives et des Affaires Maritimes, présente le projet de convention après examen par la Commission de « Gestion et de Suivi des Baux et Contrats ».

8 - Convention avec le Centre Nautique : Monsieur Yves HERVE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Sportives et des Affaires Maritimes, rappelle que la Convention avec le Centre Nautique est caduque depuis le 31 décembre 2008. Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2009.

9 - Cession de terrain à la S. A d'HLM "La Rance" en vue de la réalisation de 5 logements individuels locatifs "Lotissement de Penthievre" à SAINT-CAST LE GUILD : Monsieur Jean-François GIRARD, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de réalisation de 5 logements locatifs sociaux « Résidence de Penthievre » avec la S.A. HLM « La Rance ».



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT

- Le 30 janvier 2009 :
Maëna ARCHIMEDE
15 rue Frégate Laplace
- Le 3 février 2009 :
Elwen CRESPIN
24 bd de Penthièvre

POUR LE MEILLEUR BIEN SUR

- le 14 février 2009 : DA COSTA Sébastien
et DERRIEN Lucie - 4, allée de Jeannevin
à Saint-Cast le Guildo

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Le 18 janvier 2009 : Marcelle NEVEU veuve BOULIER
88 ans – 12 rue Rioust des villes Audrains

VIGNETTES DE CARS SCOLAIRES

Collège Matignon

Les vignettes de cars scolaires des enfants allant au Collège de Matignon sont à retirer à la Mairie annexe de Notre-Dame du Guildo

MARCHE HORTICOLE

Place Anatole Le Braz
Dimanche 5 avril 2009 - 7 h à 20 h

Organisation par l'U.C.A.C - Yann LEMOINE : Président
BP 6 - 22380 SAINT-CAST LE GUILD O



PERMIS de CONSTRUIRE

- P.C.07M1013 modificatif déposé par M.
et M^{me} LE COTTIER Gilles,
lotissement de Pen-Guen (lot n° 1) avenue
de Pen-Guen, pour la construction d'une
maison individuelle
- P.C.08C0115 déposé par la Copropriété les Mimosas,
46, boulevard Duponchel, pour la surélévation d'un
bâtiment existant par la couverture de la terrasse
- P.C.09C0001 déposé par M. CATRY Benoît,
rue du Moulin d'Anne, pour la création
et la modification d'ouverture
- P.C.09C0002 déposé par M. MARTIN Pierre,
15, rue Jean Lecorvé, pour la construction
d'un garage et d'un préau
- P.C.09C0003 déposé par M. et M^{me} VIGNAIS Alain,
22, rue des Nouettes, pour l'extension
d'une maison individuelle
- P.C.09C0005 déposé par M. et M^{me} LAMBERT Louis,
lotissement du Moulin d'Anne (lot n° 12), rue
du Moulin d'Anne, pour la construction d'une
maison individuelle
- P.C.09C0006 déposé par M. et M^{me} DUBOIS Jean,
38, rue de la Bataille, pour l'extension d'une
maison individuelle
- D.P.09C0002 déposée par M. LAISNEY Laurent,
25, rue Antoine Morin, pour un abri de jardin
- D.P.09C0008 déposée par M. DENOUAL Jean-Michel,
18, rue du Moulin Bily, pour une clôture
- D.P.09C0009 déposée par M. et M^{me} TROTEL Jérôme,
44, rue de la Croix Bienvenue, pour l'extension
d'une maison individuelle
- D.P.09C0010 déposée par M. LETEXIER Paul,
rue des Guerrières, pour une clôture
- D.P.09C0012 déposée par M. BOUCHONNEAU Guillaume,
Sainte Brigitte, pour la pose d'un velux
- D.P.09C0013 déposée par M^{me} DAUGAN Marie,
rue du Val, pour l'extension d'une maison individuelle



Les CÉRÉMONIES du mois

Lancement et Bénédiction du SNS 602 "L'ETENDRÉE"

Vous connaissez tous la vedette SNS 286 "GMF LAPLACE", qui fait partie depuis l'an 2000 du paysage du port. Le 24 janvier dernier elle a reçu le renfort du SNS 602 "L'ETENDRÉE" afin de compléter les capacités d'intervention de notre station locale.



Le SNS 602 "L'ETENDRÉE" est un semi-rigide de 6 mètres, de type Marine Nationale

Ce lancement a eu lieu en présence de Madame Magali SELLES, sous-préfète de DINAN, mais aussi marraine de cette nouvelle unité à la demande de l'ensemble des bénévoles de la station, entourée de Madame Marie Reine TILLON, conseillère générale du canton de Matignon, représentant le Président du Conseil Général, de Monsieur Didier DELAVOIE, Inspecteur Général de l'Atlantique, représentant le Président de la SNSM et accompagné du Délégué Départemental, Monsieur Loïc Saint JALMES et en présence de Monsieur le curé de Saint CAST qui a béni, suivant la tradition, le nouveau bateau.

Monsieur Jean FERNANDEZ, maire de Saint CAST le GUILD, entouré d'adjoints, était bien entendu présent ainsi que le Pré-

sident de la Communauté de Communes du Pays de Matignon et nombreux maires et adjoints des communes voisines.

Après avoir, comme le veut la coutume, brisé la traditionnelle bouteille de champagne, la Marraine a été la première à prendre la mer sur le SNS 602, avec à la barre son équipage.

Le SNS 602 "L'ETENDRÉE" est un semi-rigide de 6 mètres, de type Marine Nationale, propulsé par un moteur hors bord de 115 CV. Il est équipé d'un combiné GPS avec cartographie et sondeur, système AIS, VHF amplifié sur le roll bar, d'un équipement médical complet.

Le financement (44 000 €) a été assuré pour 25 % par la région Bretagne, 25 % par le Conseil Général des Côtes d'ARMOR, le solde étant à la charge de la station

locale. (Pour mémoire, celle-ci existe grâce à vos adhésions, dons et participations aux diverses manifestations locales animées par les bénévoles.

Une occasion de rappeler les grands principes des sauveteurs en mer : FORMER, PRÉVENIR et SAUVER

Extrait du discours de Bernard DUBOURG, Président de la station SNSM de Saint-Cast le Guildo :

"(...) Nous l'attendions depuis longtemps et annoncé avant l'été, c'est dans la froidure que nous le réceptionnons. Mais les bretons sont têtus et je n'ai eu cesse de relancer les responsables de notre siège pour finalement emporter cette décision

Il faut dire que ce semi-rigide s'imposait depuis déjà longtemps et le gros chantier que vous avez sous les yeux vient encore renforcer cette nécessité.

Pourquoi un tel investissement ?

D'abord du fait de la configuration de notre côte, ensemble de plages, de rochers et

d'anses plus ou moins abritées.

Il faut Savoir qu'au moyen âge, une tour à feu avait été installée sur l'île des Ebihens, elle avait été remplacée en 1695 par le premier phare du Cap FREHEL. C'est exactement notre zone officielle d'intervention, ensemble de plages mais aussi de rochers et de baies, sites difficiles d'accès pour notre vedette(...).

A plusieurs reprises nous avons du faire appel à nos amis de LAN-CIEUX pour nous aider à passer les remorques pour des bateaux dressés sur les rochers, ou aux pompiers de Matignon et SAINT CAST LE GUILD pour assister des personnes en danger sur des sites isolés.

La première station de sauvetage a été créée par les hospitaliers sauveteurs bretons en 1912, à Saint GERAN, le canot en acier, « Colonel DROURAT » a été opérationnel jusqu'en 1928.

Vu les dangers du CAP FREHEL, y compris les rochers de L'ETENDRÉE, l'implantation d'une nouvelle station est à l'étude dès 1866, mais ce n'est qu'en 1926 que Saint CAST le GUILD fut doté d'un canot à voiles et à



Monsieur le curé de Saint CAST a béni, suivant la tradition "L'ETENDRÉE"



Les CÉRÉMONIES du mois

moteur d'une longueur de 12,50 m
« L'AMIRAL BARON BILLARD »

(...) L'extension importante du port, utilisable 24 heures sur 24, le développement des loisirs liés à la mer(...), les activités professionnelles sont autant d'occasions d'intervention pour notre station.

Les deux moyens nautiques conservent bien sûr leurs spécificités, sans oublier la disponibilité

de nos locaux : salle blanche, Défi-brillateur cardiaque, accueil public et privés, et bien sûr la mise à disposition des saisonniers pour assurer la surveillance des plages et du plan d'eau qui sont tous les ans recrutés par notre municipalité(...).

Nous espérons tous que ce nouvel outil ne sera pas appelé trop souvent, même si pour l'année 2008, année calme pour la navi-

gation locale, nous avons fait 28 sorties contre 18 en 2007

Madame la Sous Préfète n'oubliera pas ce douloureux mois de janvier 2007, nous avons tous apprécié son charisme et sa générosité et c'est à l'unanimité que les membres de la station ont souhaité qu'elle soit la marraine de notre nouveau bateau.

Enfin (...), je voudrais d'abord

remercier tous les bénévoles de la SNSM, y compris les techniciens et décideurs du siège qui ont apporté leur appui pour cette dotation, mais je ne voudrais pas oublier le Conseil Régional et le Conseil Général pour leur constante contribution financière."

Bernard DUBOURG,
Président de la station SNSM de
Saint-Cast le Guildo

À la mémoire des marins péris en mer.

Vendredi 23 janvier 2009 : Deux ans après le drame du Manureva toujours très présent dans la mémoire des Castins, une plaque commémorative a été apposée à l'entrée de la cale principale du port de la station. A cette occasion quelques mots ont été prononcés par le Maire Monsieur Jean FERNANDEZ, en leur hommage.

« Ce n'est pas l'homme qui prend la mer, c'est la mer qui prend l'homme » disait le chanteur et la mer, elle nous a pris des hommes :

- **le 20 septembre 1966 : Léon DAVY, Embarqué à bord du « Vent du Large »**
- **le 2 juillet 2005 : Dominique CHAUVEL, Embarqué à bord du « Sur File au Vent »**
- **Le 23 janvier 2007 : Philippe GAUTIER, Serge BUZON, Gérald PIERRE, Embarqués à bord du « Manureva »**

Ils étaient partis d'ici même et ne sont jamais revenus. Ils ont disparus, la mer les a gardés laissant des familles dans le chagrin.

Nous avons décidé que ce 23 janvier, 2 ans après la disparition du Manureva, serait un jour de souvenir officiel dédié à ces hommes



Hommage aux marins péris en mer par le Maire de Saint-Cast Le Guildo Monsieur Jean FERNANDEZ.

et à tous les marins pêcheurs victimes de tragédies successives : la plaque commémorative qui gardera l'entrée du port en sera le symbole. Il n'y a pas de métier facile pour qui veut l'exercer avec sérieux, dévouement et compétence mais il en est de plus difficile que d'autres et les métiers de la pêche en mer font partie de ceux là. Un métier qui mérite respect et

admiration, un métier qui doit être valorisé.

Autrefois, ce métier se transmettait de génération en génération. Aujourd'hui moins de jeunes souhaitent rejoindre leurs aînés car les conditions de travail sont dures et les conditions de sécurité soumises à l'humeur de la mer.

Mais nous trouvons toujours devant nous des hommes pas-

sionnés et conscients de leur responsabilité face aux problèmes de l'environnement et des ressources de la mer. Le marin pêcheur est un travailleur de la mer, la mer est son milieu, le chalutier est son atelier. A bord, le rythme de travail est soutenu dans des conditions extrêmes. Rendons leur hommage à tous, et ne craignons pas de montrer notre émotion, notre tristesse, mais aussi notre admiration et notre respect à ceux que nous commémorons ce jour.

Que Léon DAVY, Dominique CHAUVEL, Philippe GAUTIER, Serge BUZON et Gérald PIERRE veillent sur notre port et sur tous leurs compagnons.

Jean FERNANDEZ



Une plaque commémorative a été apposée à l'entrée de la cale principale du port de la station



INFOS PRATIQUES

Taxe de séjour :

Vous êtes propriétaire d'un meublé que vous mettez en location saisonnière (entièrement ou partiellement), vous avez l'obligation de percevoir la taxe de séjour auprès de vos locataires.



Les loueurs saisonniers sont tenus de faire une déclaration à la Mairie

Ce que dit la Loi :

En vertu de l'article R.2233.51 du Code Général des Collectivités Territoriales, les loueurs saisonniers sont tenus de faire une déclaration à la Mairie. "En raison de son rôle d'intermédiaire que les loueurs ont dans le cadre du recouvrement de la taxe, ils sont soumis à un certain nombre d'obligations, tant en ce qui concerne le recouvrement de cette taxe que la tenue de documents relatifs aux sommes perçues".

Le non-respect de cette obligation constitue désormais une contravention de seconde classe.

Sont assujettis à cette taxe: toutes personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation. La taxe de séjour est applicable quelle que soit la nature de la location entre le logeur et le logé à titre onéreux comme à titre gracieux.

Lors de la séance du 7 juin 2004, le Conseil Municipal de Saint-Cast le Guildo, dans un souci d'équité et afin de percevoir la taxe de séjour reflétant l'occupation réelle des logements, a décidé d'instaurer une formule au réel et de prolonger la période de perception (du 1^{er} avril au 30 septembre).

Mode de perception de cette taxe :

- 1) Vous passez par une agence immobilière castine; elle se chargera de percevoir cette taxe auprès des locataires et nous reversera son montant.
- 2) Vous louez par connaissance, internet... et autres organismes, il vous appartient de l'encaisser. Pour se faire, des facturiers sont disponibles à la Mairie et adressés sur demande.

Ce facturier se présente sous forme de liasses de trois couleurs différentes:

- blanc: à remettre aux locataires
- jaune: à remettre à la Mairie lors du versement*
- rose: reste dans le carnet

* vous aurez jusqu'au 31 octobre 2009 pour verser à la commune le montant de la taxe de séjour accompagné des justificatifs (feuilles jaunes).

TARIFS 2009 :

- Meublés hors classe 0,95 € (par personne et par nuit)
- Meublés 1^{re} catégorie (3*, 3 clés) 0,80 € (par personne et par nuit)
- Meublés 2^e catégorie (2*, 2 clés) 0,64 € (par personne et par nuit)
- Meublés 3^e catégorie (1*, 1 clés) 0,49 € (par personne et par nuit)
- Meublés 4^e catégorie (non classé) 0,33 € (par personne et par nuit)

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service de la taxe de séjour au: 02 96 41 80 18.

Michelle PIERRE

Appels à la générosité publique

Préfecture des Côtes d'Armor :

Appels à la générosité publique pour l'année 2009: Le Préfet a fixé le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique. Chaque mois ce journal rappellera celles de la période considérée.

Ainsi, pour maintenant:

- **Date:** lundi 23 mars au vendredi 17 avril 2009
avec quête sur toute la journée
- **Manifestation:** Journées SIDACTION "ensemble contre le SIDA"
- **Organisme:** SIDACTION
- **Date:** samedi 4 avril et dimanche 5 avril 2009
- **Manifestation:** Journées "Bouge ta planète"
- **Organisme:** Comité catholique contre la faim et pour le développement
- **Date:** samedi 2 mai au samedi 9 mai 2009 avec quête
- **Manifestation:** Campagne de l'œuvre nationale du bleuet de France
- **Organisme:** Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Œuvre nationale du bleuet de France)

Préfecture des Côtes-d'Armor
Place du Général de Gaulle
BP 2370
22 023 SAINT BRIEUC Cedex
0 821 80 30 22 (0,12 €/mn)
www.cotes-darmor.pref.gouv.fr



INFOS PRATIQUES

Réunion d'information sur la Validation des Acquis de l'Expérience

GRETA EST-BRETAGNE : Quelques dates des permanences d'information sur la V.A.E. 2009.

- Qu'est ce que la VAE ?

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

Qui peut entreprendre une démarche de VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins trois ans d'expérience salariée, non salariée ou bénévole.

CALENDRIER DES RÉUNIONS D'INFORMATION

A SAINT-MALO, Lycée Maupertuis :	A DINAN, Lycée la Fontaine des Eaux :
- Jeudi 12 mars à 14h00	- Jeudi 5 mars à 14h00
- Vendredi 3 avril à 14h00	- Jeudi 2 avril à 14h00
- Jeudi 14 mai à 14h00	- Jeudi 7 mai à 14h00
- Jeudi 11 juin à 14h00	- Jeudi 4 juin à 14h00
- Vendredi 4 septembre à 14h00	- Jeudi 3 septembre à 14h00

Académie de Rennes - GRETA EST-BRETAGNE
Lycée Maupertuis - Rue Pierre Courbetin BP 99
35407 Saint-Malo CEDEX
Tél. : 02 99 21 12 22 - FAX : 02.99.21.12.29
greta.estbretagne-saintmalo@ac-rennes.fr

Un ouvrage historique sur SAINT-CAST

SAINT CAST DURANT LA GUERRE 39/45 :

Monsieur Jean POULAIN a rédigé un document intitulé "Saint-Cast durant la Guerre 39/45".

Cet opuscule est disponible dans les Bibliothèques de Saint Cast et de Notre-Dame du Guildo.

Un grand merci pour ce travail !

Formation gratuite pour les aidants familiaux

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) LAMBALLE-PENTHIEVRE

Une formation gratuite pour les aidants familiaux est organisée dans tout le département jusqu'à juin 2009.

- Un aidant familial est une personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à une personne âgée dépendante ou une personne handicapée de son entourage. Un rôle qui n'est pas sans difficultés.
- En effet, accompagner un proche malade, le soutenir, l'aider dans la vie de tous les jours requiert de l'énergie mais également quelques connaissances de base en matière de santé, d'alimentation...
- C'est pourquoi le Conseil Général, avec le soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie, propose en partenariat étroit avec les CLIC, des ateliers pratiques de formation pour les aidants.
- La formation se compose de cinq ateliers thématiques :

Mieux comprendre la maladie : l'inconnu est une source majeure d'angoisse. Cet atelier permettra aux aidants familiaux de mieux connaître des différentes maladies et leurs conséquences.

Adapter l'habitat : les chutes représentent un problème majeur du vieillissement. Adapter l'environnement permet de limiter les risques.

Savoir s'entourer pour mieux aider : discussion et réflexion avec un psychologue et un travailleur social.

Apprendre les bons gestes : (adaptés aux problématiques de la personne âgée) avec des professionnels certifiés dans les premiers secours, des intervenants médicaux et paramédicaux

Prévenir les risques de

dénutrition : règles de bases et astuces pour une bonne alimentation. Intervenants : diététicienne et psychologue.



CLIC
Centre Local d'Information
et de Coordination
Lamballe-Penthièvre
13, rue du Jeu de Paume
B. P 10234
22402 LAMBALLE CEDEX
Tél. : 02.96.50.07.10
FAX : 02.96.50.92.49
clic-lamballe-penthièvre@cg22.fr



INFOS PRATIQUES

Stages permis à points :

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST : CALENDRIER DES STAGES PERMIS A POINTS 2009

Ces stages permettent d'informer les automobilistes des Côtes-d'Armor sur la possibilité d'effectuer un stage de sensibilisation à la Sécurité Routière. L'objectif étant d'éviter l'annulation de leur permis de conduire suite à une perte totale des points.

Une meilleure connaissance du Code la Route est le meilleur moyen de ne pas perdre de points !

- 23 et 24 MARS 2009
- 27 et 28 AVRIL 2009
- 25 et 26 MAI 2009
- 22 et 23 JUIN 2009
- 24 et 25 JUILLET 2009
- 18 et 19 SEPTEMBRE 2009
- 19 et 20 OCTOBRE 2009
- 9 et 10 NOVEMBRE 2009
- 7 et 8 DÉCEMBRE 2009

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST
France SÉCURITÉ ROUTIÈRE
6, Place Du Guesclin
22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 02.96.33.16.20

Prévention contre les ESCROQUERIES

Préfecture de Côtes-d'Armor

Alors que la délinquance a chuté de 4,10% en 2007, les escroqueries et infractions économiques et financières ont augmenté de 8,8%.

Plus encore, les escroqueries réalisées par le biais d'Internet ont augmenté sévèrement. En effet, 4 413 escroqueries ont été recensées en 2007 contre 2 157 en 2006 et 614 en 2005.

Ces constats ont conduit le ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités territoriales, à mettre en place un plan de prévention national pour lutter contre cette forme de délinquance.

Des dépliants donnant quelques conseils pratiques sont à votre disposition en Mairie.

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
Place du Général de Gaulle
BP 2370
22 023 SAINT BRIEUC Cedex
Tél. : 0 821 80 30 22 (0.12€/mn)
www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

S'informer sur les thèmes liés à la vie professionnelle

LA CITE DES MÉTIERS DES COTES D'ARMOR

Quels que soient votre âge et votre situation professionnelle, nous vous accueillons individuellement autour de thèmes liés à la vie professionnelle :

- S'informer sur les métiers
- Choisir une formation
- Trouver un emploi
- Créer ou reprendre une activité
- Changer sa vie professionnelle

La cité des Métiers des Côtes d'Armor vous propose :

- 5 pôles conseils vous permettant d'échanger avec des conseillers sur votre projet professionnel
- Un centre de ressources documentaires vous permettant la consultation en libre accès de documents, annuaires, brochures, revues, vidéos, sites Internet spécialisés, ..., en lien avec votre projet professionnel
- Un espace multimédia mettant à votre disposition des outils spécifiques (30 ordinateurs)

Gratuit, ouvert à tous, sans rendez-vous

Vous pouvez bénéficier avec la cité des métiers :

- Un ZOOM MÉTIER chaque mercredi
- Une SOIRÉE CITE par mois
- Des ATELIERS
- Des FORUMS
- Des VISITES

Pour plus de renseignements vous pouvez aller sur le site <http://www.citedesmetiers22.fr>

La cité des Métiers des Côtes d'Armor
6 rue Camille Guérin
22440
PLOUFRAGAN
Tel: 02 96 76 51 51
Fax : 02 96 76 51 52





ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

"ÉMERAUDE, CULTURE, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT"

L'ECLD est une association créée il y a environ 20 ans.

Officiellement déclarée (loi 1901), qui compte autour de 170 adhérents. Elle se veut culturelle. S'appuie sur ateliers de peinture, encadrement, art floral. Organise des cours d'anglais, italien, informatique, et des sorties culturelles. Ainsi que débats et conférences sous le titre de "Paroles d'un soir"

Paroles d'un soir

Jeudi 26 mars 2009 à 20h30, salle d'Avaugour au Guildo (bâtiment de la mairie).

Entrée libre et gratuite

- Séance « Choses lues »

« L'élégance du hérisson » et « Ce que le jour doit à la nuit » : tels sont les deux livres qui ont été retenus après que plusieurs personnes aient été consultées pour cette séance des « Paroles d'un soir ».

« L'élégance du hérisson » est

un roman surprenant et pour finir, attachant. Le style a l'étrangeté et la beauté du cœur quand celui-ci cherche à voguer par lui-même. L'histoire campe cette figure extraordinaire d'une concierge d'un immeuble bourgeois parisien : sous son physique ingrat qu'elle ne soigne pas, sous le parler médiocre qu'elle s'applique à afficher, elle possède et cache une culture des plus grandes. A l'étage, une jeune locataire rumine sa vie adolescente dans la sensibilité de cet âge où l'on peut même se permettre



de philosopher et de se dire que l'on choisira de se faire mourir ! Ce roman s'avère précieux pour aider à réfléchir aux stéréotypes qui nous enferment, appauvris, dans le cocon des bien-pensants.

« Ce que le jour doit à la nuit »

nous fait retrouver Yasmina Khadra, un auteur déjà très apprécié lors d'une séance antérieure (à propos de « L'attentat ») Le livre raconte l'histoire d'un enfant arabe, déraciné par la misère de la campagne algérienne et son arrivée difficile dans une sorte de bidonville d'Oran.

Cet enfant adopté par son oncle - un pharmacien qui a épousé « une Française » - grandit entre deux cultures dans l'Algérie, avant et pendant la décolonisation, avec ses amours et ses amitiés. Il ne s'agit pas d'un nouveau livre sur la guerre d'Algérie - même si elle est très présente dans la deuxième partie du livre - mais d'une histoire d'amour. A travers elle et la complexité des situations, Yasmina Khadra dresse un portrait délicat et chatoyant de l'Algérie et de sa (ses) population(s).

Présentés à plusieurs voix par leurs lectrices et lecteurs, ces ouvrages que l'on peut trouver dans les bibliothèques de St-Cast, seront proposés aux questions, réflexions, discussions, de tous les participants : y compris à celles ou ceux qui n'auront pas pu les lire.

1 Muriel Barbéry. « L'élégance du hérisson ». (Gallimard, 2006). Yasmina Khadra « Ce que le jour doit à la nuit » (2008, Julliard). Cette présentation a été empruntée à P Magnant, pour France-culture)

Conférence : « L'histoire du vitrail » (rappel)

Le jeudi 2 avril à 20h30, en salle d'Armor

Prix d'entrée : 5 euros ; 3 euros sur présentation de la carte d'adhérent à l'ECLD

Madame Anne de Stoop, diplômée de l'École du Louvre, est conservatrice du musée Mathurin Méheut à Lamballe. Elle a produit plusieurs ouvrages relatifs à ce grand peintre, mais elle a publié aussi d'autres travaux. Elle donnera une conférence sur « L'Histoire du vitrail », un sujet qu'elle a particulièrement approfondi.

Présidente :

M^{me} Jeanne Besnard

(02 96 41 80 19)

Mail : janoubesnard@orange.fr

Vice-présidente :

M^{me} Annie Eisenschmidt.

Secrétariat :

Simone Baillauquès-Breuse

RANDONNÉE CASTINE

PROGRAMME DE MARS

JEUDI 26 MARS 2009

Circuits sur DAHOUE 8 et 12 km. Responsables : Danielle et Louis Loarer.

Nous rappelons qu'il reste quelques places pour le séjour randonnée d'ORBEY (VOSGES /ALSACE) du 12 au 19 septembre.

Contactez le président André

Lerondeau : 02 96 41 68 63

La date limite d'envoi des articles pour le journal du mois de Mai est le vendredi 10 avril 2009.



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB DES PIERRES SONNANTES

Mercredi 1^{er} avril

Repas des anniversaires du 1^{er} trimestre à partir de 14 heures à la Salle des Pierres Sonnantes.

Jedi 11 juin :

Voyage à la journée (en commun avec la FNACA)

Les Plages du débarquement :

- Sainte Mère l'Église, visite du musée Airborne, Utah Beach, repas à Carentan, pointe du Hoc, Omaha Beach, cimetière américain de Colleville sur Mer, Arromanches.

- Prix : 68 € base 45 à 49 personnes

- Inscriptions pour le 17 avril 2009 au plus tard auprès de André ROUAULT au 02.96.41.01.88

Acompte de 30 € à l'inscription. Places limitées.

FNACA

Suite à leur Assemblée Générale du samedi 10 janvier 2009, les adhérents vous font part des dates retenues pour les manifestations.

Lundi 27 avril : 13h30 course cycliste sur le Circuit des Mielles à St Cast.

Vers 17 heures. Arrivée de la 3^e étape du tour de Bretagne après avoir effectué 6 tours de circuit

Dimanche 10 mai : Courses Cyclistes

Nouveau circuit de la Croix aux Merles

Jedi 11 juin : Voyage d'une journée en commun avec le Club des Pierres Sonnantes.

Départ 6h30 : Direction St Mère l'Église. Visite du musée, Déjeuner à Carentan.

L'après midi découverte de la Pointe du Hoc. Visite des plages du débarquement en 1944.

Prix du voyage : 68 € tout compris.

Acompte à l'inscription 30 € pour le 15 avril.

TAI CHI TAOISTE DE MATIGNON

Grâce à des **mouvements lents et fluides**, le Tai Chi augmente la force et le tonus musculaires, améliore la souplesse et la portée de nos mouvements de même que l'équilibre et la coordination. Les praticiens de la médecine chinoise traditionnelle estiment que même si les mouvements sont d'intensité réduite, ils permettent malgré tout de faire disparaître les blocages énergétiques - du Chi - souvent d'ailleurs le résultat de déséquilibres

SYSTÈME DE NAVETTE A DESTINATION DE NOS AINÉS

Le projet est annulé.

En décembre paraissait un article avec coupon-réponse pour mettre en place un service de transport à destination de nos aînés principalement Castins et Guildocéens.

N'ayant reçu qu'une seule réponse favorable, le projet est annulé.

Marie-Noëlle BRIENT

bres psychosomatiques et de rétablir le flux naturel de notre force vitale.

Tous les mouvements se font en opposition, gauche - droite, haut - bas, céder - projeter, montrant ainsi le souci de mettre en équilibre les forces **du Yin et du Yang**.

Le Tai Chi est aussi une méditation en mouvement faite de gestes très précis et associés à la maîtrise respiratoire. Sa pratique offre de grands bénéfices : meilleures capacités cognitives, diminution du stress et des tensions musculaires, bonne santé nerveuse et psychologique, meilleure circulation

sanguine, récupération plus rapide après une maladie ou un accident, bref une impression marquée de **mieux-être**.

Une nouvelle session de cours débutants ouvert à tous, commencera en mars : Le jeudi 5 mars à la salle des fêtes de Matignon de 18h30 à 20h15.

Contact :

Evelyne MORICE
La lande morel - Fréhel
02.96.41.52.93
Lucile DAGORNE
Bourg - Pléboulle
02.96.42.20.90



Fête SNSM 9 août 2009 : sur le Port de Saint Cast le Guildo